

**CABINET
D'AVOCATS**



Stéphane PEREL

Avocat au Barreau de Marseille
DESS en Droit des Affaires
stephaneperel@hotmail.com

Lou CERRITO

Avocat au Barreau de Marseille
Master II Droit Privé fondamental
l.cerrito.avocat@gmail.com

Patricia PONS

Assistante juridique
secretariatperel@gmail.com

Membre du réseau WILEGAL

Avocats aux Barreaux de Paris,
Reims et Marseille

3, rue Marchetti

13002 Marseille

Tél. : 04.91.33.68.53

Fax. : 04.91.91.89.06

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREE.
LE REGLEMENT DES HONORAIRES
PAR CHEQUE EST ACCEPTE

INIZIA

MONSIEUR EMMANUEL **PIERRE**
4 AVENUE DU MONT THABOR
IMMEUBLE CASTELLANI
QUARTIER SAINT JOSEPH
20090 AJACCIO

A Marseille, le 14 février 2020

Dossier : Consultation STEPSOL SAS- Augmentation de capital

Cher Monsieur PIERRE,

Je reviens vers vous à la suite de la consultation que vous avez bien voulu m'adresser, dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la Société **STEPSOL SAS**.

Le Cabinet d'Avocats que je représente, exerce son activité en nom propre sous le numéro SIRET 48297133000022 à l'adresse suivante : 3 Rue Marchetti, 13002 Marseille, notre numéro de TVA intracommunautaire est le suivant : FR 34309464410.

Nous intervenons de façon habituelle dans le cadre de l'accompagnement de Sociétés start-up, lors de levées de fonds.

Nous conseillons également un grand nombre de jeunes Sociétés ou de PME dans le cadre de leur développement.

Je vous confirme que le Cabinet peut réaliser les prestations juridiques afférentes aux opérations suivantes :

- Rédaction de la documentation juridique relative à l'augmentation de capital en numéraire de la Société STEPSOL ;
- Refonte des statuts ;
- Accomplissement des formalités légales ;
- Rédaction d'un pacte d'associés et d'une trame d'acte d'adhésion au pacte pour les investisseurs.

Le budget proposé pour ces opérations, serait le suivant :

- Rédaction de la documentation afférente à l'augmentation de capital : **2.500 € HT**.
- Refonte des statuts : **1.500 € HT**
- Rédaction d'un pacte d'actionnaire et d'un acte d'adhésion : **2.000 € HT**
- Formalités légales : **200 € HT** hors frais de Greffe et Impôts
- Rapport du Commissaire aux Comptes (*rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'émission des actions ordinaires, prévu à l'article L. 228-12 du Code de commerce et R. 225-115 du Code de commerce*) : **1400 € HT**.

Les projets d'actes pourraient être proposés aux actionnaires existants de la Société et aux nouveaux actionnaires, dans un délai de 10 jours à compter de la mise à disposition des documents nécessaires à la rédaction de ceux-ci, et en fonction de la durée des négociations, un closing pourrait intervenir dans un délai de trente jours, à compter de la lettre de mission qui serait confiée au Cabinet.

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour en discuter à votre convenance, en espérant que notre candidature retiendra toute votre attention,

Je vous prie de me croire, Cher Monsieur PIERRE,

Votre bien dévoué.

Stéphane PEREL

Bm pour accord,

Incubateur d'entreprises innovantes
inizià
Maison du Parc - ZI Erbajolo - 20600 BASTIA
Siret : 798 482 097 00010

Le 4/03/2020